



Assemblée générale Conseil économique et social

Distr. générale
29 avril 2025
Français
Original : anglais

Assemblée générale
Quatre-vingtième session
Point 18 de la liste préliminaire*
Développement durable

Conseil économique et social
Session de 2025
25 juillet 2024-30 juillet 2025
Point 6 de l'ordre du jour
Forum politique de haut niveau
pour le développement durable organisé sous
les auspices du Conseil économique et social

Point sur les objectifs de développement durable

Rapport du Secrétaire général**

Résumé

Conformément à la résolution [70/1](#) de l'Assemblée générale, le présent rapport donne un aperçu général de l'état d'avancement de la réalisation des objectifs de développement durable depuis 2015, fondé sur les contributions de plus de 50 organisations internationales et régionales. Les données contenues dans le présent document sont dérivées des indicateurs du cadre mondial d'indicateurs élaboré par le Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable, que l'Assemblée générale a adopté le 6 juillet 2017 (voir résolution [71/313](#)).

* [A/80/50](#).

** Le présent rapport a été soumis aux services de conférence après la date limite pour des raisons techniques indépendantes de la volonté du bureau auteur.



I. Introduction

1. Le présent rapport donne un aperçu global des progrès accomplis au cours des 10 années écoulées depuis l'adoption, en 2015, du Programme de développement durable à l'horizon 2030, et met en évidence des domaines dans lesquels il convient de mener une action résolue pour atteindre les objectifs de développement durable d'ici à 2030. Selon les données disponibles, le monde est en bonne voie de réaliser 35 % des 137 cibles des objectifs de développement durable, ou progresse modérément vers une telle réalisation. Les progrès accomplis quant à 47 % des cibles sont insuffisants et, pour 18 % d'entre elles, les progrès ont été inversés par rapport au niveau de référence de 2015. À cinq ans de l'échéance de 2030, il est vital de redoubler d'efforts pour inverser ces tendances, comme réaffirmé dans le présent rapport.

2. Si les progrès ont été inégaux et limités en ce qui concerne plusieurs objectifs, des réalisations notables dans différents pays et régions prouvent qu'un changement est possible. Depuis 2015, l'extrême pauvreté a reculé dans le monde entier, malgré les profondes répercussions de la pandémie mondiale, et le nombre de travailleurs pauvres classés comme tels a diminué de 20 millions. Pour la première fois, en 2023, plus de la moitié de la population mondiale (52,4 %) bénéficiait d'au moins une prestation de protection sociale, contre 42,8 % en 2015. Malgré cette amélioration toutefois, plus de 700 millions de personnes vivent encore dans l'extrême pauvreté, et le risque de sombrer dans la pauvreté, ou d'y sombrer à nouveau, reste élevé, du fait de l'accumulation des chocs et des crises.

3. Depuis 2015, les progrès accomplis pour éliminer la faim, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable sont mitigés, principalement en raison des conflits qui perdurent, des crises alimentaires mondiales et des défis liés au climat. Parmi les améliorations notables, on relève une diminution des retards de croissance et de l'émaciation chez les enfants ainsi qu'une légère augmentation de la diversité alimentaire chez les jeunes enfants. La faim et l'insécurité alimentaire se sont toutefois exacerbées, plus de 750 millions de personnes souffrant de la faim et plus de 2,3 milliards de personnes souffrant d'insécurité alimentaire. Les petits producteurs continuent de gagner beaucoup moins que les grandes exploitations. Bien que les dépenses publiques consacrées à l'agriculture aient atteint un niveau record de 701 milliards de dollars des États-Unis en 2023, elles représentent encore moins de 2 % des dépenses publiques totales, ce qui témoigne de la nécessité d'investir davantage et de prendre des mesures d'urgence pour renforcer les systèmes alimentaires.

4. Entre 2015 et 2023, les progrès en matière de soins de santé ont permis à un plus grand nombre de mères de survivre à l'accouchement et à un plus grand nombre d'enfants de vivre au-delà de leur cinquième anniversaire : le taux de mortalité maternelle est passé de 228 à 197 pour 100 000 naissances vivantes, et le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans a chuté de 43 à 37 pour 1 000 naissances vivantes. Le nombre de nouvelles infections à VIH a diminué de 39 % depuis 2010, tandis que 2,2 milliards de cas de paludisme et 12,7 millions de décès dus à cette maladie ont été évités depuis l'an 2000. Le pourcentage de jeunes achevant le deuxième cycle de l'enseignement secondaire est passé de 53 % en 2015 à 60 % en 2024, et le taux d'alphabétisme s'améliore. En outre, les disparités entre les sexes dans le domaine de l'éducation n'ont cessé de se réduire. Pour autant, les systèmes éducatifs demeurent gravement sous-financés et les résultats de l'apprentissage déclinent. Dans le monde, un jeune sur cinq (âgé de 15 à 24 ans) n'a pas d'emploi, d'éducation ou de formation et manque donc d'occasions d'acquérir des compétences et d'entrer sur le marché du travail. Les jeunes femmes risquent deux fois plus que les jeunes hommes de relever de cette catégorie.

5. Les progrès en matière d'égalité des sexes sont inégaux et insuffisants. Si le mariage d'enfants a reculé au niveau mondial, en grande partie grâce aux progrès réalisés en Asie du Sud, il reste très répandu en Afrique subsaharienne. Les femmes effectuent encore 2,5 fois plus de tâches non rémunérées que les hommes, ont du mal à faire entendre leur voix sur la scène politique et font face à des inégalités persistantes en matière de droits fonciers et d'accès numérique. Les femmes occupent désormais 27 % des sièges parlementaires, contre 22 % en 2015, ainsi que 35 % des postes dans les administrations locales. Il convient toutefois de noter que derrière ces moyennes mondiales se cachent des taux de participation politique des femmes excessivement faibles dans de nombreux pays.

6. Les personnes handicapées se heurtent à d'importants obstacles s'agissant d'accéder à l'éducation, aux soins de santé, à la technologie et à un travail décent, ce qui se traduit pour elles par des taux plus élevés de pauvreté et d'isolement social. Pour réaliser les objectifs en ce qui concerne les personnes handicapées d'ici à 2030, il convient d'accélérer jusqu'à 65 fois la mise en œuvre des mesures pertinentes, en particulier sur les plans de l'accessibilité, de la protection sociale et de la lutte contre les discriminations. Il convient tout autant d'améliorer le partage des données.

7. L'accès à l'eau potable, à des services d'assainissement gérés de façon sûre et à l'hygiène de base s'est amélioré. Entre 2015 et 2023, l'accès à l'électricité est passé de 87 % à 92 %, et l'accès à des combustibles de cuisson propres a augmenté de 16 %. La gouvernance de la réduction des risques de catastrophe à l'échelle locale s'est améliorée, 110 pays ayant déclaré avoir mis en place des stratégies locales de réduction des risques de catastrophe. La protection moyenne des zones clés pour la biodiversité est passée de quelque 25 % en 2000 à quelque 44 % en 2024 dans les biomes marins, terrestres, d'eau douce et montagneux.

8. Au cours des 10 dernières années, les progrès en matière de croissance économique et de travail décent pour tous ont été inégaux. Le produit intérieur brut (PIB) mondial par habitant a affiché une chute brutale de 3,8 % en 2020, suivie d'un rebond, augmentant de 5,5 % en 2021. La croissance s'est ralentie pour atteindre 1,9 % en 2023, et une croissance modeste de 2,0 % est estimée pour 2024, tandis qu'un taux de 1,5 % est prévu pour 2025. Bien que le taux de chômage ait atteint son niveau le plus bas, de 5,0 %, en 2024, le taux d'emploi informel est resté élevé. En outre, les jeunes étaient toujours trois fois plus susceptibles d'être au chômage que les adultes de plus de 25 ans, les jeunes femmes étant touchées de manière disproportionnée. Quelque 68 % des habitants de la planète utilisaient Internet en 2024, contre 40 % en 2015, mais 2,6 milliards de personnes sont restées privées de connexion. Le haut débit mobile a été utilisé par 92 % de la population.

9. L'action climatique reste bien en deçà du niveau requis pour la réalisation des engagements pris dans le cadre du Programme 2030 et de l'Accord de Paris. Les températures mondiales ont franchi le seuil de 1,5 °C en 2024, année la plus chaude jamais enregistrée. Les niveaux de dioxyde de carbone dépassent de 151 % les niveaux préindustriels, enregistrant ainsi un record depuis plus de 2 millions d'années, tandis que l'acidification des océans et les risques d'extinction des espèces continuent d'augmenter.

10. La paix et la sécurité, qui sont les fondements du développement durable, se sont fortement détériorées. Les conflits ont augmenté en fréquence, en intensité et en durée, détruisant les vies et les moyens de subsistance. En avril 2024, plus de 120 millions de personnes avaient été déplacées de force, soit plus du double du chiffre de 2015. Dans l'ensemble, les progrès concernant l'objectif 16 sont trop lents, des lacunes persistantes subsistant dans les domaines de l'accès à la justice, des institutions responsables et de la prise de décision inclusive.

11. Depuis 2015, le nombre de pays dotés d'institutions nationales des droits humains pleinement conformes à leurs obligations est passé de 70 à 89, institutions qui desservent désormais 55 % de la population mondiale. Toutefois, un nombre alarmant d'assassinats de défenseuses et défenseurs des droits humains, de journalistes et de syndicalistes a continué d'être constaté, au moins 502 cas ayant été signalés dans 44 pays en 2024. Malgré des niveaux élevés de satisfaction à l'égard des services publics (67 % pour les services administratifs, 58-79 % pour l'éducation et 57 % pour les soins de santé), le fait que seuls 45 % des individus estiment que leurs systèmes politiques répondent à leurs besoins révèle des déficits persistants en matière de confiance et de représentation. Les taux de détention provisoire restent inchangés depuis 2015, ce qui met en lumière la stagnation des progrès en matière de justice. La fiabilité budgétaire s'est toutefois améliorée au cours de la période postpandémique, les écarts de dépenses passant de 12,6 % en 2020 à 9,6 % en 2023.

12. Les flux financiers vers les pays en développement ont augmenté, qu'ils proviennent de sources officielles ou privées. Le montant des investissements directs étrangers a augmenté de 11 % entre 2023 et 2024, pour atteindre 1 400 milliards de dollars, tandis que celui des flux mondiaux de transferts de fonds a augmenté de 3 % entre 2022 et 2023, pour atteindre 861 milliards de dollars. En 2023, le coût du service de la dette pour les pays à faible revenu et les pays à revenu intermédiaire ont atteint un niveau record de 1 400 milliards de dollars, en raison de 10 années d'augmentation de la dette extérieure, de taux d'intérêt en hausse et de la faiblesse des monnaies locales. Le montant des remboursements du principal a atteint 950,9 milliards de dollars, tandis que celui des paiements d'intérêts a bondi de 37,1 % pour atteindre 405,3 milliards de dollars – enregistrant ainsi deux records historiques. En conséquence, le ratio service de la dette/exportations a grimpé à 14,7 % pour les pays à faible revenu et les pays à revenu intermédiaire. Ce fardeau, conjugué à un déficit d'investissement annuel de 4 000 milliards de dollars par rapport aux objectifs, réduit les montants des allocations budgétaires destinées aux services sociaux et entrave les progrès vers la réalisation des objectifs.

13. L'une des principales réalisations liées à la mise en œuvre du Programme 2030 a été la nette amélioration de la disponibilité des données, ce qui a permis d'étoffer les éléments factuels dont dépend l'élaboration de politiques. Il reste cependant beaucoup à faire à cet égard, étant donné les lacunes qui existent en matière de ventilation des données. En 2024, les participants au Forum mondial des Nations Unies sur les données ont approuvé le Cadre d'action de Medellín sur les données au service du développement durable afin d'améliorer les systèmes mondiaux de données pour le développement durable. Le Cadre contient un appel à la modernisation des écosystèmes de données, à la promotion d'une gouvernance inclusive et à l'utilisation de sources de données diverses et crédibles visant à appuyer la prise de décisions. L'accent est mis sur la nécessité d'intensifier les partenariats, l'innovation et le renforcement des capacités pour garantir l'accessibilité, l'utilisation et la fiabilité des données. Le financement reste un défi majeur, en particulier pour les pays à faible revenu et à revenu intermédiaire qui ont du mal à produire des données de qualité en temps voulu. Il faut des investissements à plus grande échelle et à long terme provenant de sources nationales et internationales, et il est essentiel de compter sur une volonté politique et un financement durable pour mener une action efficace et fondée sur des données.

14. Dans un contexte où les changements climatiques, les tensions géopolitiques, les chocs économiques et la fragilité ne font que s'accroître, les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs sont loin d'être aussi vastes ou rapides qu'il le faudrait. Il est urgent d'agir pour inverser les tendances alarmantes et consolider les acquis durement obtenus. Alors que le rythme de progression est insuffisant pour 47 % des cibles et qu'il se produit une régression pour 18 % d'entre elles, plus des

deux tiers des objectifs risquent de ne pas être atteints. Les six transitions convenues collectivement, définies pour leurs effets catalyseurs d'entraînement sur l'ensemble des objectifs, sont essentielles si l'on veut susciter des changements porteurs de transformation à l'échelle nationale, notamment en ce qui concerne a) les systèmes alimentaires ; b) l'accès à l'énergie et son caractère abordable ; c) la desserte numérique ; d) l'éducation ; e) l'emploi et la protection sociale ; f) les changements climatiques, la perte de biodiversité et la pollution.

15. Le développement durable est réaffirmé comme un pilier essentiel de la coopération multilatérale dans la déclaration politique issue du Sommet sur les objectifs de développement durable qui s'est tenu en 2023 et dans le Pacte pour l'avenir adopté en 2024. Ces textes ont un rôle essentiel à jouer s'agissant d'encadrer les efforts à entreprendre pour respecter les engagements pris dans le cadre du Programme 2030 et d'accélérer les progrès dans la réalisation des objectifs.

16. Une action multilatérale soutenue est essentielle si nous voulons que la réalisation des objectifs reste à notre portée. La quatrième Conférence internationale sur le financement du développement, la deuxième réunion-bilan du Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires, le deuxième Sommet mondial pour le développement social, la Conférence des Nations Unies de 2025 visant à appuyer la réalisation de l'objectif de développement durable n° 14 : conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable, le sommet du Groupe des 20 et la trentième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques serviront de plateformes stratégiques et opportunes pour faire progresser les efforts collectifs vers la réalisation du Programme 2030.

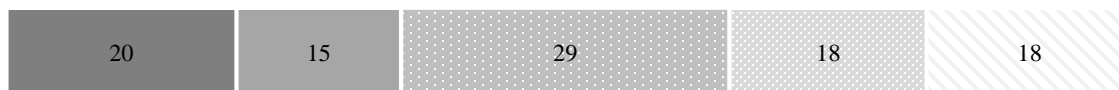
II. Point sur les objectifs de développement durable en 2025

17. Comme le montre la figure I, en ce qui concerne 35 % des 137 cibles pour lesquelles des données sur les tendances et d'autres informations ont été fournies par les organismes responsables, 20 % d'entre elles semblent en voie d'être réalisées tandis que, pour 15 %, on s'écarte légèrement de la trajectoire fixée. Toutefois, pour 47 % des cibles, les progrès n'ont été que rares (29 %), voire inexistants (18 %). Il est alarmant de constater que, pour 18 % des cibles, la trajectoire accuse un repli par rapport aux niveaux de référence de 2015.

Figure I

Point sur les cibles (tendances pour 2025, ou données les plus récentes)

(En pourcentage)



■ En voie de réalisation ou objectif atteint ■ Modestes progrès ■ Rares progrès ■ Stagnation ■ Régression

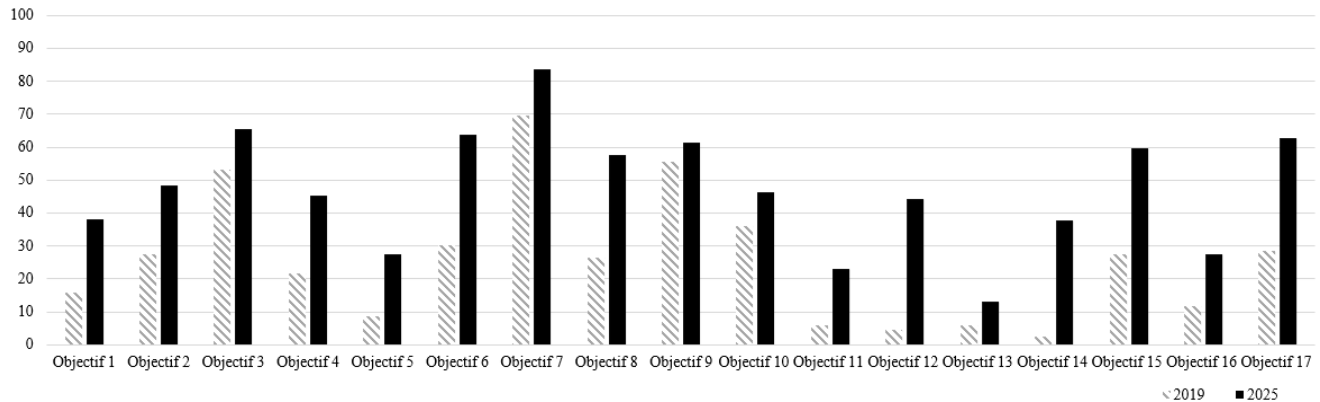
18. Au cours des 10 dernières années, des progrès ont été réalisés dans le renforcement des systèmes de données à l'appui du suivi des objectifs, comme l'illustre la figure II. Des modifications clés ont été introduites en 2025 dans le contexte de l'examen global du cadre mondial d'indicateurs, approuvé par la Commission de statistique, afin de mieux prendre en compte les défis actuels, notamment les changements climatiques, les inégalités et la transformation numérique. Ces actualisations ont renforcé la capacité des pays de suivre les progrès

accomplis et de concevoir des politiques et des investissements fondés sur des données factuelles.

Figure II

Proportion de pays ou de zones pour lesquels des données sont disponibles (au moins deux points de données depuis 2015), en comparant la base de données pour 2019 à celle pour 2025, par objectif de développement durable

(En pourcentage)



19. Le reste de la présente section s’appuie sur les données dont on dispose pour donner une vue d’ensemble concernant chaque objectif, en mettant l’accent sur certaines cibles pour lesquelles les progrès restent insuffisants ou à propos desquelles on n’est pas sur la bonne voie. Les données mondiales et régionales ainsi que le point sur les cibles et les indicateurs pour lesquels des informations sont disponibles figurent dans l’annexe statistique¹.

Objectif 1. Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde

20. La réduction de la pauvreté dans le monde est pratiquement au point mort. Environ 9 % de la population mondiale vivait dans l’extrême pauvreté en 2022. La pauvreté des travailleurs a touché 244 millions de travailleuses et travailleurs en 2024. Alors que la moitié de la population mondiale bénéficie désormais d’une protection sociale, les pays à faible revenu n’ont pratiquement pas progressé à cet égard depuis 2015. Les inégalités au sein des pays et entre eux continuent d’entraver la réduction de la pauvreté, et les plus pauvres sont souvent laissés pour compte en période de relèvement. Une croissance économique inclusive et soutenue, en particulier dans les pays à faible revenu et les environnements fragiles, reste essentielle si l’on veut inverser les tendances actuelles. Pour accélérer les progrès en vue d’un monde exempt de pauvreté, il faudra renforcer les systèmes de protection sociale et mobiliser davantage de ressources internationales afin d’aider les pays à se relever après la stagnation de ces dernières années. L’ONU, en collaboration avec la Banque mondiale et d’autres partenaires, s’efforce de remédier aux inégalités structurelles, de réduire la pauvreté et d’accroître la couverture de la protection sociale. L’Organisation des Nations Unies pour l’alimentation et l’agriculture assure le secrétariat de l’Alliance mondiale contre la faim et la pauvreté, qui a été lancée en 2024, sous la présidence brésilienne du Groupe des 20, afin de mobiliser une action et des investissements

¹ Le cadre d’indicateurs, l’annexe statistique au présent rapport et la Base de données mondiale relative aux indicateurs de suivi des objectifs de développement durable peuvent être consultés à l’adresse suivante : <https://unstats.un.org/sdgs>.

mondiaux coordonnés en faveur de la réduction de la pauvreté dans les pays les plus vulnérables.

Cible 1.1

21. Les dernières données révèlent que 9 % de la population mondiale vivait dans l'extrême pauvreté en 2022, chiffre en légère baisse par rapport aux 10,5 % de 2015. Si le rythme actuel se poursuit, 7,3 % de la population mondiale vivra encore dans l'extrême pauvreté en 2030. En 2024, 6,9 % de la population employée, soit 244 millions de travailleurs, vivaient en dessous du seuil international de pauvreté de 2,15 dollars par jour en parité de pouvoir d'achat.

Cible 1.3

22. Pour la première fois, en 2023, plus de la moitié de la population mondiale (52,4 %) bénéficiait d'au moins une prestation de protection sociale, contre 42,8 % en 2015. Au total, 3,8 milliards de personnes n'ont toujours pas de couverture. Les pays à revenu élevé se rapprochent de l'objectif d'une couverture universelle (85,9 %). Toutefois, le taux de couverture de 9,7 % affiché dans les pays à faible revenu n'a pratiquement pas augmenté depuis 2015.

Cible 1.4

23. En 2022, les deux tiers de la population mondiale estiment bénéficier d'une sécurité d'occupation des terres, mais seuls 43 % des adultes dans le monde, et 15 % seulement en Afrique subsaharienne, possèdent des titres qui en attestent officiellement. En conséquence, près de 1,4 milliard d'adultes dans les régions en développement demeurent exclus des marchés fonciers formels, des financements hypothécaires et des protections juridiques applicables à leurs droits fonciers. Si les femmes représentent 51 % des personnes qui se sentent en sécurité dans leur régime foncier, seules 24 % d'entre elles détiennent des documents fonciers légaux.

Cible 1.a

24. En 2022, dans une centaine de pays déclarants, les dépenses publiques consacrées aux services essentiels représentaient en moyenne 50 % des dépenses totales. Les économies avancées y ont consacré 61 %, tandis que les marchés émergents et les économies en développement ont dépensé 43 % de leurs budgets à cet effet.

Cible 1.b

25. Sur les 133 pays pour lesquels des données sont disponibles pour la période 2009-2022, la proportion des dépenses sociales (santé, éducation et transferts directs) qui ont profité aux 20 % les plus pauvres de la population a oscillé entre 10 % et 39 %. La moyenne était de 26 %.

Objectif 2. Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable

26. La faim dans le monde s'est fortement accentuée depuis 2019 et se situe toujours à un niveau élevé. Près d'une personne sur 11 dans le monde a connu la faim en 2023, tandis que plus de 2 milliards ont souffert d'une insécurité alimentaire modérée ou grave. Des millions d'enfants et de femmes sont touchés par la malnutrition. Le nombre de pays dans lesquels les prix des denrées alimentaires sont modérément ou anormalement élevés reste bien supérieur aux niveaux antérieurs à la pandémie. Afin

de se remettre sur la bonne voie en ce qui concerne l'objectif 2, il est urgent d'agir pour renforcer les systèmes alimentaires, soutenir les petits producteurs, améliorer les services et garantir l'accès à des régimes alimentaires sains et abordables. Transformer les systèmes alimentaires pour les rendre plus durables, inclusifs et résilients permettra de progresser dans la réalisation des objectifs. Le Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires et ses bilans biennaux – dont le prochain est prévu pour juillet 2025 – ont contribué à aligner les efforts mondiaux sur les priorités définies au niveau national.

Cible 2.1

27. La faim a touché 9,1 % de la population mondiale en 2023, contre 7,5 % en 2019 (entre 713 et 757 millions de personnes dans le monde et une personne sur cinq en Afrique). Près de 2,33 milliards de personnes, soit près de 3 personnes sur 10, ont été exposées à une insécurité alimentaire modérée ou grave en 2023, soit 383 millions de personnes de plus qu'en 2019.

Cible 2.2

28. La prévalence mondiale du retard de croissance chez les enfants de moins de 5 ans a diminué, passant de 26,4 % en 2012 à 23,2 % en 2024, mais des données récentes indiquent une inversion potentielle de la tendance. Plus de 150 millions d'enfants ont souffert d'un retard de croissance en 2024. La prévalence de la surcharge pondérale chez les enfants a augmenté, passant de 5,3 % à 5,5 % entre 2012 et 2024, bien que le nombre d'enfants en surpoids ait diminué – de 36,3 millions à 35,5 millions. La prévalence de l'émaciation chez les enfants a diminué, passant de 7,4 % en 2012 à 6,6 % en 2024, et le nombre d'enfants touchés a diminué – de 50,9 millions à 42,8 millions.

29. Quelque 34 % des enfants âgés de 6 à 23 mois ont eu une alimentation répondant aux normes minimales de diversité entre 2015 et 2022, ce qui représente une légère amélioration par rapport au chiffre de 28 % pour la période 2009-2016. Seules 65 % des femmes en âge de procréer ont eu une alimentation répondant aux normes minimales de diversité entre 2019 et 2023.

30. Peu d'améliorations ont été constatées depuis 2012 en ce qui concerne l'anémie, qui, en 2023, a touché une femme sur trois âgée de 15 à 49 ans.

Cible 2.3

31. Dans la plupart des pays pour lesquels des données sont disponibles, le revenu annuel des petits producteurs agricoles est de 1 500 dollars (en parité de pouvoir d'achat constante de 2017), ce qui représente souvent moins de la moitié de ce que gagnent des producteurs plus importants.

Cible 2.a

32. Le montant des dépenses publiques mondiales a atteint 38 000 milliards de dollars en 2023, soit 36 % du PIB mondial, dont un montant record de 701 milliards de dollars pour l'agriculture. Néanmoins, l'agriculture ne représentait que 1,85 % des dépenses publiques totales.

Cible 2.c

33. En 2023, la proportion de pays dans lesquels les prix alimentaires étaient modérément ou anormalement élevés est tombée à environ 50 %. Ce chiffre est inférieur aux 61 % enregistrés en 2022 mais reste trois fois supérieur à la moyenne de 16 % pour la période 2015-2019.

Objectif 3. Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge

34. Les dernières données révèlent des résultats mitigés en ce qui concerne les indicateurs de santé. Si les taux de mortalité maternelle ont diminué, le rythme auquel se produisent les améliorations est loin de suffire pour permettre d'atteindre les cibles fixées pour 2030. Les taux de mortalité néonatale et des enfants de moins de 5 ans se sont considérablement abaissés depuis 2000, ce qui signifie que, si les progrès en la matière s'accroissent, il sera possible de sauver des millions de vies supplémentaires. Les décès liés au VIH ont diminué de moitié depuis 2010, mais des millions de personnes n'ont toujours pas accès à un traitement, et derrière les tendances encourageantes à l'échelle mondiale se cachent des données qui révèlent que les taux de nouvelles infections sont en hausse dans plusieurs régions. Les maladies tropicales négligées touchent près de 1,5 milliard de personnes dans le monde. Pour parvenir à l'objectif d'une couverture sanitaire universelle, il faut redoubler de détermination afin de desservir celles et ceux qui sont le plus laissés pour compte. L'ONU fait progresser la couverture sanitaire universelle et favorise des systèmes de santé équitables et à dimension humaine, en se concentrant sur les régions fragiles et touchées par les conflits ainsi que sur les zones où les inégalités en matière de santé sont importantes. Grâce à des initiatives telles que le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) et la Feuille de route de l'Organisation mondiale de la Santé pour les maladies tropicales négligées 2021-2030, les Nations Unies ciblent les populations les plus mal desservies. Elles ont également mené des efforts en matière de préparation aux pandémies et intensifient leur action dans le domaine de la santé mentale en tant que composante essentielle du bien-être général.

Cible 3.1

35. Le taux mondial de mortalité maternelle a été ramené de 228 décès maternels pour 100 000 naissances vivantes en 2015 à 197 en 2023. Pour atteindre l'objectif mondial de 70 pour 100 000 naissances vivantes, près de 700 000 décès doivent être évités entre 2024 et 2030. La part des accouchements en présence de soignants qualifiés est quant à elle passée de 80 % à 87 % entre 2015 et 2024.

Cible 3.2

36. En 2023, 4,8 millions d'enfants de moins de 5 ans sont morts dans le monde, contre 10,1 millions en 2000 et 6,2 millions en 2015. Le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans est tombé à 37 décès pour 1 000 naissances vivantes, ce qui représente une baisse de 52 % depuis 2000 et de 16 % depuis 2015. De même, le taux de mortalité néonatale est tombé à 17 décès pour 1 000 naissances vivantes en 2023, ce qui représente une baisse de 44 % depuis 2000 et de 12 % depuis 2015. La réalisation des cibles fixées dans les objectifs pourrait permettre de sauver 8 millions de vies d'ici à 2030.

Cible 3.3

37. En 2023, 39,9 millions de personnes vivaient avec le VIH mais 9,3 millions n'avaient pas accès au traitement dont dépendait leur survie. En conséquence, une personne par minute est décédée des suites du sida. Le nombre de décès liés au sida a diminué de moitié entre 2010 et 2023, passant de 1,3 million à 630 000. Au cours de cette période, les nouvelles infections à VIH ont chuté de 39 % à l'échelle mondiale. Il convient toutefois de noter que le nombre d'infections augmente au Moyen-Orient et en Afrique du Nord, en Europe de l'Est, en Asie centrale et en Amérique latine.

38. Dans le monde, 8,2 millions de personnes ont reçu un nouveau diagnostic de tuberculose en 2023. Il s'agit du nombre le plus élevé pour une seule année depuis que des données sont devenues disponibles, au milieu des années 1990 ; ce chiffre est en hausse par rapport au précédent record de 7,5 millions enregistré en 2022, et dépasse de 15 % celui de 2019.

39. Depuis 2000, on estime que 2,2 milliards de cas de paludisme et 12,7 millions de décès y relatifs ont été évités dans le monde. À la fin de 2024, 44 pays et un territoire avaient été certifiés exempts de paludisme.

40. En 2023, 1,495 milliard de personnes ont eu besoin d'interventions contre les maladies tropicales négligées, dont 493 millions dans les pays les moins avancés, soit 122 millions de moins qu'en 2022. En décembre 2024, 54 pays et territoires avaient éliminé au moins une maladie tropicale négligée.

Cible 3.4

41. On estime qu'en 2021, 18 millions de personnes de moins de 70 ans sont mortes d'une maladie non transmissible dans le monde, chiffre qui représente plus de la moitié des décès survenus dans cette tranche d'âge. Le risque de décès prématuré dû à l'un des quatre principaux types de maladies non transmissibles (maladies cardiovasculaires, cancer, maladies respiratoires chroniques et diabète) a diminué depuis 2015, mais, malgré une sensibilisation accrue, le monde n'est pas en bonne voie d'atteindre la cible relative à la réduction des maladies non transmissibles à l'horizon 2030.

Cible 3.7

42. Le taux mondial de natalité chez les adolescentes âgées de 15 à 19 ans est passé de 66,3 à 38,3 pour 1 000 entre 2000 et 2024, et devrait tomber à 34,8 d'ici à 2030. Chez les filles âgées de 10 à 14 ans, le taux est passé de 3,5 à 1,0 pour 1 000 entre 2000 et 2024. Malgré ces progrès, les taux les plus élevés ont été enregistrés en Afrique subsaharienne, soit 92,9 pour 1 000 pour la tranche d'âge des 15-19 ans et 3,1 pour 1 000 pour la tranche des 10-14 ans.

Cible 3.b

43. Les progrès ont stagné ou diminué entre 2020 et 2022 en ce qui concerne les quatre vaccins infantiles relevant de l'indicateur 3.b.1. S'agissant de l'administration de la troisième dose du vaccin contre la diphtérie, le tétanos et la coqueluche, qui constitue un indicateur utile du fonctionnement d'un système de vaccination, les chiffres n'avaient toujours pas recouvré, en 2023, les niveaux d'avant la pandémie observés en 2019. Les taux de couverture des trois autres vaccins ont quant à eux augmenté, mais ce résultat est dû en partie à l'introduction de vaccins dans des pays qui en étaient auparavant privés. La cible mondiale de 90 % fixée dans le Programme pour la vaccination à l'horizon 2030 ne sera probablement atteinte pour aucun de ces vaccins, si les tendances actuelles se poursuivent.

Cible 3.c

44. Le nombre de personnel de santé dans le monde a dépassé les 70 millions en 2023, 52 millions de personnes travaillant dans des professions clés – odontologie, médecine, obstétrique, soins infirmiers et pharmacie. La densité de professionnels clés a augmenté de 26 % depuis 2013. Pour le personnel de santé, celle-ci varie entre 1 pour 64 personnes dans les pays à revenu élevé et 1 pour 621 dans les pays à faible revenu. À l'échelle mondiale, on prévoit, pour 2030, un déficit de 11,1 millions d'agents de santé, dont plus de la moitié correspondant aux pays d'Afrique du Nord et d'Afrique subsaharienne.

Objectif 4. Assurer à tous une éducation équitable, inclusive et de qualité et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie

45. L'objectif 4 reste un catalyseur essentiel du développement durable, mais les progrès réalisés à cet égard ne sont pas à la hauteur des cibles fixées. L'amélioration des taux d'achèvement du deuxième cycle de l'enseignement secondaire s'est ralentie, de nombreux pays accusant un déclin des résultats de l'apprentissage. Il existe d'inquiétantes disparités entre les régions en matière de développement du jeune enfant, l'Afrique subsaharienne étant particulièrement désavantagée dans ce domaine. Malgré des progrès modestes en matière d'alphabétisme, des centaines de millions de personnes sont toujours analphabètes, les femmes étant démesurément pénalisées à cet égard. Les problèmes de qualification du personnel enseignant persistent et les améliorations sont minimes depuis 2015. L'essor des sociétés numériques fait qu'il est nécessaire d'intégrer la technologie dans l'éducation, afin de garantir aux jeunes et aux générations futures l'accès à un contenu pertinent et de qualité qui les prépare à répondre aux exigences d'un marché du travail en rapide mutation. Il importe de donner la priorité à l'accélération de la réalisation de l'objectif 4, pour son effet catalyseur sur la réalisation du Programme 2030 dans son ensemble. Sous l'impulsion du Sommet sur la transformation de l'éducation, convoqué par le Secrétaire général, l'ONU mène une action mondiale en vue de la réalisation de l'objectif 4, qui préconise une éducation inclusive, équitable et de qualité pour tous, tout en soutenant les efforts visant à améliorer les résultats de l'apprentissage et à remédier aux disparités régionales.

Cible 4.1

46. Le pourcentage de jeunes achevant le deuxième cycle de l'enseignement secondaire est passé de 53 % en 2015 à 60 % en 2024, bien que la progression ici ait été plus lente qu'au cours de la période novennale précédente. Bien des pays régressent en termes de résultats de l'apprentissage à la fin du premier cycle de l'enseignement secondaire ; cela dit, d'importantes lacunes dans les données, en particulier pour les premières années d'études, empêchent d'évaluer les tendances plus générales concernant ces résultats.

Cible 4.2

47. Entre 2015 et 2024, les données relatives à 84 pays révèlent que, chez les deux tiers en moyenne des jeunes enfants, le développement était en bonne voie, et qu'il n'y avait pas de différences significatives entre filles et garçons.

Cible 4.2

48. En 2023, près de 75 % des enfants dans le monde avaient participé à des activités d'apprentissage organisées un an avant l'âge officiel d'entrée à l'école primaire. Ce taux de participation est demeuré inchangé depuis la période pré-pandémique. Actuellement, seuls 103 pays garantissent la gratuité de l'enseignement préprimaire et 66 pays imposent l'obligation d'au moins une année d'enseignement préprimaire révolue.

Cible 4.3

49. Dans le monde, un sixième des personnes âgées de 15 à 64 ans ont récemment participé à des activités d'enseignement et de formation tant scolaires qu'extrascولaires. Les taux de participation étaient supérieurs à la moitié pour les jeunes âgés de 15 à 24 ans mais beaucoup plus faibles pour les adultes plus âgés, la moyenne étant de 3 % pour les 25-54 ans.

Cible 4.5

50. Les disparités socioéconomiques sont manifestes dans de nombreux indicateurs relatifs à l'éducation. Les disparités fondées sur le lieu de résidence et la richesse du ménage sont encore plus prononcées, les familles rurales ou plus indigentes étant plus désavantagées. Ces écarts tendent à se creuser dans l'enseignement supérieur.

Cible 4.6

51. Quelque 754 millions d'adultes, dont 63 % de femmes, étaient toujours analphabètes en 2024 dans le monde. Entre 2014 et 2024, le taux mondial d'alphabétisme des adultes (de 15 ans et plus) est passé de 85 % à 88 %, tandis que celui des jeunes (de 15 à 24 ans) est passé de 91 % à 93 %.

Cible 4.a

52. Plus d'un cinquième des établissements d'enseignement primaire, à l'échelle mondiale, n'a pas accès à des services de première nécessité tels que l'électricité, l'eau potable et les installations d'assainissement de base. D'autres outils, comme les ordinateurs ou l'Internet à des fins pédagogiques, ou encore des infrastructures adaptées aux personnes handicapées, sont quant à eux moins disponibles puisque la moitié des écoles primaires n'y ont pas accès.

Cible 4.c

53. En 2023, 15 % des enseignants dans le monde ne répondaient toujours pas aux normes nationales de qualification minimale de leur pays ; il n'y a donc pas eu d'amélioration depuis 2015 dans ce domaine. La situation variait considérablement d'une région à l'autre. En Afrique subsaharienne, environ deux enseignants sur cinq ne répondaient pas aux exigences nationales en matière de qualifications.

Objectif 5. Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles

54. Trente ans après l'adoption historique de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing, l'égalité femmes-hommes demeure un objectif difficile à atteindre. Des obstacles juridiques persistent, restreignant les possibilités d'emploi des femmes et perpétuant des pratiques telles que le mariage d'enfants et la violence fondée sur le genre. La répartition inégale des soins et travaux domestiques non rémunérés continue de limiter les possibilités qui s'offrent aux femmes, et ce malgré des variations notables entre les régions. Pour les femmes, la représentation en politique progresse avec une lenteur alarmante tandis que l'autonomie décisionnelle en matière de santé sexuelle et procréative demeure, dans de nombreuses régions, limitée. Les disparités entre les femmes et les hommes en matière de propriété foncière, de protection juridique et d'accès aux téléphones mobiles illustrent une fois de plus l'ampleur du travail à accomplir pour parvenir à l'égalité des sexes d'ici à 2030. Le Plan pour l'accélération de la réalisation de l'égalité des genres dans le système des Nations Unies, lancé par le Secrétaire général, vise à rectifier le tir et à accélérer l'action collective des Nations Unies en faveur de l'égalité des sexes et des droits de toutes les femmes et de toutes les filles.

Cible 5.1

55. Dans 61 des 131 pays pour lesquels des données sont disponibles, il existait au moins une restriction empêchant les femmes d'occuper les mêmes emplois que les hommes en 2024. Seuls 38 pays ont fixé à 18 ans l'âge minimum légal du mariage

sans exception, et seuls 63 pays se sont dotés de lois sur le viol défini par l'absence de consentement.

Cible 5.3

56. Au moment de la rédaction du présent rapport, une jeune femme sur cinq âgée de 20 à 24 ans était mariée ou en couple avant l'âge de 18 ans. Le mariage d'enfants est une pratique de moins en moins courante dans le monde, et ce largement grâce aux progrès réalisés en Asie du Sud. C'est en Afrique subsaharienne que ce taux – de 31 % – reste le plus élevé. Plus de 230 millions de filles et de femmes à travers le monde ont subi des mutilations génitales féminines.

Cible 5.4

57. En 2023, les femmes et les filles consacraient en moyenne 2,5 fois plus d'heures par jour que les hommes aux soins et travaux domestiques.

Cible 5.5

58. En 2024, les femmes occupaient 27,2 % de sièges parlementaires, contre 22,3 % en 2015. Dans les administrations locales, ce taux était plus élevé (35,5 %). Depuis 2015, la représentation des femmes aux postes de direction n'a augmenté que de 2,4 points de pourcentage, pour se situer à 30 % en 2023. Vu de la lenteur des progrès accomplis, il faudra près de 100 ans pour atteindre la parité femmes-hommes dans les postes de direction.

Cible 5.6

59. Selon des données provenant de 78 pays, seules 56,3 % des femmes âgées de 15 à 49 ans, mariées ou en couple, avaient tout pouvoir sur leur santé sexuelle et procréative et leurs droits connexes. C'est en Afrique subsaharienne que le niveau d'autonomie est le plus faible : 36,8 %, contre 87,2 % en Europe.

Cible 5.a

60. Dans 80 % des pays pour lesquels des données sont disponibles, moins de la moitié des femmes sont propriétaires de terres agricoles ou ont des droits garantis sur celles-ci. Dans la moitié de ces pays, moins de la moitié des hommes détiennent ces droits. Dans près de la moitié de ces pays, le taux de propriété foncière des hommes est au moins deux fois supérieur à celui des femmes. Une évaluation globale des cadres juridiques protégeant les droits fonciers des femmes menées dans 84 pays révèle que 58 % de ces pays n'ont pas prévu de mesures adéquates dans leurs lois et politiques relatives à la famille, à l'héritage et à la terre.

Cible 5.b

61. À l'échelle mondiale, 77 % des femmes et 82 % des hommes possédaient un téléphone portable en 2024. Les femmes avaient environ 7 % moins de chances que les hommes d'avoir un téléphone portable, contre 9,4 % en 2021. Parmi les personnes ne possédant pas de téléphone portable, les femmes étaient 31 % plus nombreuses que les hommes.

Objectif 6. Garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable

62. Si des progrès ont été accomplis, des milliards de personnes, cependant, n'ont toujours pas accès à l'eau potable, à l'assainissement et à l'hygiène. L'utilisation

efficace de l'eau, bien qu'en augmentation au niveau mondial, reste faible dans la plupart des pays, plusieurs régions du monde se trouvant toujours en situation de stress hydrique grave. La mise en place de la gestion intégrée des ressources en eau progresse lentement, la coopération dans le domaine des eaux transfrontières restant limitée malgré le grand nombre de pays partageant des ressources en eau. Pour atteindre l'objectif 6, il faut prendre l'engagement à l'échelle mondiale de garantir la sécurité de l'eau pour tous tout en protégeant les ressources en eau de la planète. L'Envoyée spéciale du Secrétaire général pour l'eau, nommée en 2024, préconise d'effectuer une gestion durable des ressources en eau douce pour accélérer la mise en œuvre des objectifs. La Stratégie du système des Nations Unies pour l'eau et l'assainissement est axée sur les dispositifs de gouvernance, les ressources financières, les données, la technologie et les outils innovants aux fins de l'objectif 6 et appuie les préparatifs de la Conférence des Nations Unies sur l'eau de 2026 visant à accélérer la réalisation de l'objectif de développement durable n° 6 : garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable.

Cibles 6.1 et 6.2

63. Entre 2015 et 2024, la part de la population utilisant des services d'alimentation en eau potable, des services d'assainissement et des services élémentaires d'hygiène en toute sécurité est passée de 68 % à 74 %, de 48 % à 58 % et de 66 % à 80 %, respectivement. En 2024 toutefois, 2,1 milliards de personnes n'avaient pas d'eau potable gérée de façon sûre, 3,4 milliards n'avaient pas de systèmes d'assainissement gérés en toute sécurité et 1,7 milliard n'avaient pas de services élémentaires d'hygiène. En 2023, dans les écoles du monde entier, 447 millions d'enfants n'avaient pas accès à un service élémentaire d'approvisionnement en eau de boisson, 427 millions n'avaient pas accès à un service d'assainissement de base et 646 millions n'avaient pas accès à un service élémentaire d'hygiène.

Cible 6.3

64. Selon les estimations calculées à partir des données de 129 pays couvrant 89 % de la population mondiale, la proportion d'eaux usées ménagères traitées en toute sécurité était de 56 % en 2022 (situation inchangée depuis 2020).

Cible 6.4

65. Entre 2015 et 2022, le taux d'utilisation efficace de l'eau à l'échelle mondiale a augmenté de 23 %, passant de 17,5 dollars/m³ à 21,5 dollars/m³. Toutefois, dans 57 % des pays, l'utilisation efficace est encore peu importante, puisqu'elle est inférieure à 20 dollars/m³. Au niveau mondial, la situation de stress hydrique a peu évolué entre 2015 et 2022, variant considérablement d'une région à l'autre : l'Afrique du Nord et l'Asie occidentale ainsi que l'Asie méridionale et centrale enregistrent une pénurie extrême à cet égard.

Cible 6.5

66. Les progrès dans la mise en œuvre au niveau mondial de la gestion intégrée des ressources en eau restent lents – le niveau de mise en œuvre était de 49 % en 2017, de 54 % en 2020 et de 57 % en 2023. Si 153 pays partagent des eaux transfrontières, seuls 43 pays ont mis en place des dispositifs opérationnels pour 90 % ou plus de ces eaux, et plus de 20 pays n'en ont aucun.

Cible 6.a

67. Les montants au titre de l'aide publique au développement (APD) alloués au secteur de l'eau ont légèrement diminué, passant de 8,9 milliards de dollars en 2022 à 8,7 milliards de dollars en 2023, mais sont restés plus élevés que les montants correspondant à 2020 et 2021, qui étaient au plus bas depuis 2015. Le montant des engagements d'APD en la matière a diminué plus sensiblement, passant de 11,4 milliards de dollars en 2022 à 10,2 milliards de dollars en 2023.

Objectif 7. Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable

68. Les progrès vers la réalisation de l'objectif 7 sont notables : entre 2015 et 2023, l'accès à l'électricité à l'échelle mondiale est passé de 87 % à 92 %, l'accès à des combustibles de cuisine propres a augmenté de 16 % et le recours à l'électricité renouvelable a continué de croître. Toutefois, la progression ralentit : les énergies renouvelables sont à la traîne dans les secteurs des transports et du chauffage, et les gains en matière d'efficacité énergétique sont au point mort. En outre, seule une petite partie des investissements mondiaux dans l'énergie profite aux régions qui en ont le plus besoin. Pour atteindre l'objectif 7, il conviendra d'augmenter considérablement les investissements dans les économies émergentes et les économies en développement, en particulier en Afrique subsaharienne, afin d'élargir l'accès à l'électricité et à la cuisson propre, de développer les énergies renouvelables, d'améliorer l'efficacité énergétique et de renforcer les cadres politiques et réglementaires.

69. Les pactes pour l'énergie des Nations Unies sont conçus pour faciliter la transition vers une énergie propre et soutenir la mise au point de solutions techniques, politiques et de gouvernance afin d'accélérer la réalisation de l'objectif 7, notamment dans le cadre des travaux du Conseil des ingénieurs au service de la transition énergétique, lancé sous les auspices du Secrétaire général. Le Partenariat pour une transition énergétique juste constitue également un soutien apporté aux pays à cet égard.

Cible 7.1

70. En 2023, le taux d'accès à l'électricité dans le monde s'est situé à 92 %, ce qui a ramené le nombre de personnes privées d'un tel accès à 666 millions, soit 18,8 millions de moins qu'en 2022. L'Afrique subsaharienne compte 85 % des personnes privées d'électricité, principalement dans les zones rurales. Si l'on enregistre 73 millions de nouveaux raccordements par an, la croissance démographique est cependant plus rapide que les progrès réalisés dans ce domaine : 645 millions de personnes pourraient ne pas être desservies en 2030. Pour parvenir à l'accès universel, il faut porter le taux d'accès annuel à 1,2 %. Les solutions solaires hors réseau pourraient permettre d'approvisionner 41 % des personnes non desservies. Entre 2010 et 2023, 45 pays ont atteint l'objectif de l'accès universel, mais seuls deux de ces pays se trouvaient en Afrique subsaharienne.

71. La part de la population ayant accès à des solutions de cuisson propre a atteint 74 % en 2023 – contre 64 % en 2015 – mais 2,1 milliards de personnes sont encore tributaires de combustibles polluants. Au rythme actuel des progrès, 1,8 milliard de personnes, soit 22 % de la population, n'auront toujours pas accès à une option de cuisson propre d'ici à 2030.

Cible 7.2

72. En 2022, les énergies renouvelables représentaient 17,9 % du total de l'énergie finale consommée. Abstraction faite de la biomasse traditionnelle, la part des sources renouvelables modernes a augmenté progressivement, passant de 10 % en 2015 à 13 % en 2022. Le secteur de l'électricité est en tête, les énergies renouvelables ayant représenté 30 % de la consommation finale totale d'électricité en 2022. Si les biocombustibles sont la principale source d'énergies renouvelables utilisée dans le secteur des transports, puisqu'ils représentent près de 90 % du total, les progrès globaux enregistrés dans les secteurs du chauffage et des transports demeurent limités.

Cible 7.3

73. Le taux d'intensité énergétique primaire dans le monde a augmenté de 2,1 % en 2022, multipliant par quatre le taux de 0,5 % enregistré en 2021, et dépassait légèrement la moyenne post-2015. Toutefois, cette embellie était en partie due à la crise énergétique mondiale. Les progrès accomplis sont en deçà de l'objectif annuel initial de 2,6 %. Pour atteindre cet objectif, il faudrait enregistrer une amélioration annuelle de 4 % au cours de la période 2022-2030.

Cible 7.a

74. En 2023, le montant des flux financiers publics internationaux en faveur de l'énergie propre dans les pays en développement a atteint 21,6 milliards de dollars, soit une augmentation de 27 % par rapport à 2022. Malgré trois années de croissance, ce montant reste inférieur au pic de 2016 (28,4 milliards de dollars) et profite principalement aux grandes économies en développement. L'appui est très loin de satisfaire aux besoins réels, en particulier dans le cas des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement.

Cible 7.b

75. La capacité mondiale de production d'énergies renouvelables par habitant a atteint le chiffre record de 478 watts en 2023, soit une augmentation de 13 % par rapport à 2022, les pays développés atteignant le chiffre de 1 162 watts et les pays en développement celui de 341 watts. Bien que les pays en développement aient enregistré une croissance plus forte (17 % contre 8,1 % dans les pays développés), il demeure nécessaire de développer sensiblement les infrastructures et les technologies énergétiques modernes dans les pays en développement.

Objectif 8. Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous

76. Au cours des 10 dernières années, les progrès accomplis en vue de la réalisation de l'objectif 8 ont été mitigés. Si des gains importants ont été obtenus, notamment en matière de réduction du chômage et d'élargissement de l'accès aux services financiers, les revers causés par la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) et les défis structurels actuels ont ralenti, voire inversé, les acquis en matière de productivité, d'emploi et de protection des travailleurs, en particulier pour les groupes vulnérables et dans les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement. Des transitions justes vers le secteur structuré de l'économie – en particulier pour les femmes et les jeunes – facilitées par des liens plus étroits avec les systèmes de protection sociale, sont essentielles si l'on veut garantir des moyens de subsistance durables et réduire les inégalités. Il faut accélérer la prise de mesures pour

construire des marchés du travail plus inclusifs, productifs et résilients, renforcer les protections offertes aux travailleurs informels ou migrants et faire progresser les initiatives liées à l'économie verte et à l'économie numérique qui favorisent le travail décent. Pour aider à accélérer les progrès, le Secrétaire général a lancé l'Accélérateur mondial pour l'emploi et la protection sociale et des transitions justes, qui favorise l'expansion et la consolidation des systèmes de protection sociale et la création de possibilités de travail décent. L'initiative des Nations Unies sur la transition clé relative à l'emploi et à la protection sociale, qui aide les gouvernements à mettre les politiques d'emploi et de protection sociale en corrélation avec les plans nationaux de développement, constitue un autre effort important à cet égard.

Cible 8.1

77. Le PIB réel par habitant à l'échelle mondiale a affiché une croissance modeste au cours de la décennie, se redressant après une chute brutale de 3,8 % en 2020 imputable à la COVID-19. La croissance a culminé à 5,5 % en 2021, puis s'est ralentie pour se situer à 1,9 % en 2023, un modeste taux de 2,0 % étant estimé pour 2024 et un taux de 1,5 % prévu pour 2025. Ce sont les pays les moins avancés qui ont connu une plus grande volatilité, puisque la croissance du PIB réel y est tombée à seulement 0,5 % en 2020 et s'est redressée à 4,7 % en 2022 avant de ralentir à nouveau pour se situer à 3,5 % en 2023 et à un taux estimé de 3,1 % en 2024.

Cible 8.2

78. La productivité du travail, mesurée à l'aune du PIB par travailleur, a rebondi pour atteindre une croissance de 1,5 % en 2024, après une quasi-stagnation en 2022-2023. La pandémie a eu de graves répercussions sur la productivité en 2020, lorsque la production a chuté plus rapidement que les taux d'emploi. Malgré un rebond en 2021, la croissance a peiné à retrouver ses niveaux d'avant la pandémie.

Cible 8.3

79. En 2024, 57,8 % de la main-d'œuvre mondiale travaillait dans le secteur informel et était, de ce fait, privée de sécurité sociale et de protection juridique. Ce chiffre représente une augmentation de 0,2 point de pourcentage par rapport à l'année précédente, soit 34 millions supplémentaires de personnes employées dans le secteur non structuré.

Cible 8.5

80. Le taux de chômage à l'échelle mondiale a atteint un niveau record de 5,0 % en 2024, contre 6,0 % en 2015. Toutefois, malgré les améliorations enregistrées depuis 2015, les femmes et les jeunes continuent d'être pénalisés par des taux de chômage plus élevés, les jeunes ayant environ trois fois plus de risques d'être au chômage que les adultes.

Cible 8.6

81. En 2024, un jeune sur cinq de la tranche d'âge des 15-24 ans, dans le monde, n'avait pas d'emploi, d'éducation ou de formation, manquant ainsi des occasions d'acquérir des compétences ou une expérience professionnelle. Les jeunes femmes risquent deux fois plus que les jeunes hommes de ne pas suivre d'études ou de ne pas avoir d'emploi ou de formation.

Cible 8.8

82. La moyenne mondiale du respect des droits du travail s'est détériorée de 7 % entre 2015 et 2023, l'érosion la plus forte se produisant dans les pays les moins

avancés (baisse de 45,4 %). Les économies développées ont elles aussi enregistré une baisse – de 16,5 %. Les violations constantes affaiblissent les organisations libres et indépendantes d’employeurs et de travailleurs et réduisent de plus en plus l’espace civique.

Objectif 9. Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l’innovation

83. Depuis 2015, des progrès notables ont été accomplis s’agissant de développer les infrastructures, de favoriser la croissance industrielle et de stimuler l’innovation. Toutefois, de fortes disparités subsistent en fonction des régions et de nombreux pays en développement continuent de se heurter à des obstacles systémiques qui les empêchent de parvenir à une industrialisation inclusive et durable. Pour progresser dans la réalisation de l’objectif 9, les pays doivent stimuler les investissements dans les infrastructures résilientes et dans la recherche-développement, ouvrir plus largement l’accès au financement des petites entreprises manufacturières et réduire la fracture numérique en privilégiant la mise en place du haut débit à des prix abordables et de systèmes d’innovation dans les régions les moins desservies du monde. L’ONU fait progresser la question de l’inclusion numérique dans le cadre d’initiatives telles que la Banque de technologies pour les pays les moins avancés et le Pacte numérique mondial, dont le but est de combler les lacunes en matière de connectivité, d’élargir l’accès à l’innovation et de garantir les avantages de la transformation numérique.

Cible 9.1

84. Entre 2015 et 2023, le volume du fret maritime mondial en termes de marchandises chargées est passé de 10,3 milliards à 11,6 milliards de tonnes, la part des pays en développement passant de 49 % à 54 %. L’Asie, sous l’impulsion de la Chine, a été le moteur de cette expansion, tandis que les petits États insulaires en développement et les pays en développement sans littoral sont restés marginalisés par des obstacles liés aux infrastructures et aux coûts.

Cible 9.2

85. La croissance annuelle de l’industrie manufacturière mondiale a fortement rebondi de 9,2 % en 2021, s’est stabilisée à 2,2 % en 2022, puis est retombée à 1,7 % en 2023 en raison des fluctuations géopolitiques et économiques. À l’échelle mondiale, la croissance a augmenté de 2,7 %, et la valeur ajoutée manufacturière par habitant a augmenté de 17,3 %, passant de 1 649 dollars en 2015 à 1 934 dollars en 2024.

86. La part de l’emploi manufacturier dans le monde s’est maintenue à 14,3 % entre 2015 et 2020, avant de tomber à 14,1 % en 2023 en raison des perturbations dues à la pandémie, des tensions géopolitiques et des sanctions.

Cible 9.3

87. Selon les données dont on dispose, 31 % des petites entreprises manufacturières dans le monde bénéficient d’un prêt ou d’une ligne de crédit, mais seules 18 % se situent en Afrique subsaharienne.

Cible 9.4

88. En 2024, le volume des émissions mondiales de CO₂ causées par la combustion de combustibles et les processus industriels a atteint le niveau record de

37,6 gigatonnes, ce qui représente une majoration de 0,8 % par rapport à 2023. L'accroissement de la consommation de gaz naturel et de charbon a entraîné une hausse des niveaux d'émissions, tandis que les températures record ont augmenté la demande d'électricité à des fins de réfrigération. Toutefois, l'expansion des technologies d'énergie propre telles que l'énergie solaire, l'énergie éolienne et l'énergie nucléaire a permis d'atténuer ce qui aurait pu être une augmentation trois fois plus importante des émissions.

Cible 9.5

89. Les dépenses mondiales en recherche-développement ont augmenté de 5,1 % par an entre 2015 et 2022. La part de la recherche-développement dans le PIB mondial est passée de 1,72 % à 1,95 % en 2022. Toutefois, de nombreuses économies en développement ont enregistré une baisse des investissements dans la recherche-développement en proportion du PIB.

90. Entre 2015 et 2022, le nombre de chercheurs dans le monde a augmenté de 4,3 % par an, sous l'impulsion de l'Asie de l'Est et de l'Asie du Sud-Est. Cette évolution se traduit par une augmentation du nombre de chercheurs par million d'habitants, qui est passé de 1 137 à 1 420 à l'échelle mondiale au cours de cette période. Les femmes représentaient 31,1 % de ce total.

Cible 9.b

91. Depuis 2015, la part de l'industrie manufacturière de moyenne et haute technologie dans la valeur ajoutée totale de l'industrie manufacturière a légèrement augmenté, pour atteindre 44,47 % en 2022. Des disparités régionales persistent : la fabrication de produits de haute technologie représente 48,57 % en Europe et en Amérique du Nord, mais seulement 16,40 % en Afrique subsaharienne.

Cible 9.c

92. En 2024, 51 % de la population mondiale disposait d'une couverture 5G, dont 84 % dans les pays à revenu élevé et 4 % dans les pays à faible revenu. La 4G représentait une couverture de 92 % dans le monde. Toutefois, 15 % des habitants des pays les moins avancés et 14 % des habitants des pays en développement enclavés n'ont pas accès au haut débit mobile.

Objectif 10. Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre

93. L'économie mondiale affiche des dynamiques contrastées, avec un secteur bancaire résilient et une baisse des revenus du travail aggravant les inégalités. Si la plupart des pays ont connu une croissance favorable aux pauvres, 12 % d'entre eux vivent encore avec moins de la moitié du revenu médian, l'Amérique latine et les Caraïbes étant les plus touchées à cet égard. Dans l'intervalle, le nombre de réfugiés a atteint 37,8 millions, principalement en provenance d'Afghanistan, de la République arabe syrienne, de l'Ukraine et du Venezuela (République bolivarienne du), exacerbant la crise humanitaire. L'augmentation du coût des transferts de fonds pèse encore plus sur les travailleurs migrants, ce qui souligne la nécessité de mettre en place des politiques visant à augmenter les revenus du travail, à soutenir les réfugiés et à renforcer la résilience financière pour une croissance inclusive. Les Nations Unies s'attaquent aux inégalités en mettant en œuvre des initiatives telles que la Recommandation sur les socles de protection sociale de 2012 (n° 202) de l'Organisation internationale du Travail, qui favorise la protection sociale universelle. La Stratégie des Nations Unies pour l'inclusion du handicap permet quant à elle de

garantir que les Nations Unies sont pleinement équipées pour prendre en compte les droits et les besoins des personnes handicapées dans tous les aspects de leurs activités.

Cible 10.1

94. Plus de la moitié des 108 pays pour lesquels des données sont disponibles ont réussi à faire en sorte que la croissance des revenus des 40 % les plus défavorisés de la population soit supérieure à la moyenne nationale. Il existe toutefois des différences régionales significatives, les pays d'Asie de l'Est et d'Asie du Sud-Est, d'Europe et d'Amérique du Nord parvenant en moyenne à garantir le taux de croissance le plus favorable aux pauvres.

Cible 10.2

95. Les deux tiers des 128 pays pour lesquels des données sont disponibles ont réduit la proportion de personnes vivant avec moins de la moitié du revenu médian depuis 2000. Néanmoins, en moyenne, 12 % de la population vit en dessous de ce seuil. Après la COVID-19, cette proportion a encore diminué dans la plupart des régions. Les disparités régionales sont considérables, l'inégalité étant la plus forte en Amérique latine et dans les Caraïbes, où, en moyenne, près d'une personne sur cinq vit en dessous des 50 % du revenu médian de son pays.

Cible 10.4

96. En 2024, la part du revenu du travail dans le PIB mondial est passée à 52,3 %, alors qu'elle était de 52,9 % en 2015, ce qui représente une perte de 255 dollars en moyenne (en parité de pouvoir d'achat) par travailleur. Ce déclin, qui touche surtout les travailleurs à faible revenu, contribue au creusement des inégalités.

Cible 10.7

97. À la mi-2024, le nombre de réfugiés dans le monde relevant du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, y compris les personnes se trouvant dans une situation apparentée à celle des réfugiés et d'autres personnes ayant besoin de protection internationale, s'élevait à 37,8 millions – les deux tiers d'entre elles originaires de quatre pays seulement : l'Afghanistan, la République arabe syrienne, l'Ukraine et le Venezuela (République bolivarienne du). La densité de réfugiés s'élevait à 460 pour 100 000 dans le monde, soit plus du double du chiffre de 2015 et le triple du ratio de 2005.

Cible 10.c

98. Au deuxième trimestre de 2024, le coût de l'envoi de 200 dollars a augmenté au niveau mondial. Parmi les facteurs qui ont contribué à l'augmentation des coûts des transferts de fonds, il y a lieu de citer les hausses supérieures à la moyenne affichées par les principales économies originaires des transferts de fonds et l'élévation des marges de change dans certains couloirs.

Objectif 11. Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables

99. L'urbanisation continue de s'accélérer : plus de la moitié de la population mondiale vit aujourd'hui dans des villes, et ce chiffre devrait être de près de 70 % d'ici à 2050. Toutefois, les villes font face à des défis de plus en plus importants, notamment l'augmentation de la pauvreté urbaine, l'accroissement de la population des bidonvilles, l'insuffisance de transports publics et les menaces que les

catastrophes font peser sur les infrastructures. Pour progresser dans la réalisation de l'objectif 11, les villes doivent pouvoir compter sur des stratégies intégrées axées sur des logements abordables et inclusifs, un urbanisme participatif, la préservation du patrimoine et une gouvernance locale plus forte, le tout s'appuyant sur des données ventilées fiables. Parmi les initiatives visant à accélérer les progrès vers la réalisation de l'objectif 11 figure la coalition Local2030, qui mobilise des actions sur les objectifs au niveau local en fédérant des entités des Nations Unies, des administrations locales et d'autres partenaires.

Cible 11.1

100. L'accessibilité du logement est une question urgente qui touche entre 1,6 milliard et 3 milliards de personnes dans le monde et qui englobe des problèmes allant du sans-abrisme à la surpopulation en passant par le manque de services de base. Des données récentes provenant de 124 pays révèlent que la charge moyenne du logement dans le monde est de 31 %, l'Afrique subsaharienne se situant à 43,5 %, contre 21,4 % pour l'Europe et l'Amérique du Nord.

Cible 11.4

101. Entre 2019 et 2023, le volume des fonds publics destinés à la protection du patrimoine mondial a légèrement augmenté mais est resté insuffisant – de 21,22 dollars par habitant (en parité de pouvoir d'achat de 2017) –, les disparités à cet égard étant importantes entre les pays en développement (3,86 dollars par habitant) et les pays développés (83,30 dollars par habitant).

Cible 11.5

102. Entre 2015 et 2023, les catastrophes ont détruit ou endommagé 92 199 unités et installations d'infrastructures critiques par an, en moyenne. Elles ont en outre perturbé, annuellement, plus de 1,6 million de services de base, y compris des services d'éducation et de santé.

Cible 11.a

103. En 2023, 68 pays disposaient de politiques urbaines nationales consacrées aux grandes questions de développement consistant à : répondre à la dynamique démographique (59 pays, contre 54 en 2021) ; assurer un développement territorial équilibré (55 pays, chiffre inchangé depuis 2021) ; accroître la marge de manœuvre budgétaire locale (33 pays, contre 26 en 2021). Les progrès en matière de décentralisation budgétaire restent limités.

Cible 11.b

104. En 2024, la gouvernance de la réduction des risques de catastrophe à l'échelle locale s'est améliorée, 110 pays ayant déclaré s'être dotés de stratégies locales dans ce domaine et quelque 73 % des gouvernements locaux ayant mis en place de telles stratégies.

Objectif 12. Établir des modes de consommation et de production durables

105. À l'échelle mondiale, les efforts en matière de développement durable progressent puisque les politiques de consommation et production durables sont de plus en plus nombreuses. Le respect des accords environnementaux reste élevé. Toutefois, des problèmes persistent, notamment une gestion peu durable des déchets

d'équipements électriques et électroniques et l'allocation de subventions élevées aux combustibles fossiles. La publication d'informations sur le développement durable des entreprises s'est considérablement étoffée, la plupart des grandes entreprises divulguant désormais leur performance environnementale via des mécanismes normalisés. Ces tendances mettent en évidence les progrès réalisés tout en soulignant la nécessité de continuer de mettre l'accent sur la gestion des déchets, les économies d'énergie et la réduction des émissions. L'ONU fait progresser la réalisation de l'objectif 12 grâce à des initiatives telles que le Cadre décennal de programmation concernant les modes de consommation et de production durables, qui aide les pays à mettre en œuvre des politiques de consommation durable et à améliorer la gestion des déchets.

Cible 12.1

106. En 2025, 530 mesures de politique liées à la consommation et à la production durables ont été enregistrées, 71 pays participants ayant été dénombrés, soit une augmentation de 6 % par rapport au cycle d'établissement de rapports précédent.

Cibles 8.4 et 12.2

107. Entre 2015 et 2022, la consommation de matières nationales dans le monde a augmenté de 23,3 %, la consommation de telles matières par habitant s'élevant à 14,2 tonnes. Les minéraux non métalliques ont été à l'origine de cette augmentation (39 %), tandis que la biomasse, les minerais métalliques et les combustibles fossiles ont progressé respectivement de 11,8 %, 7,4 % et 6,2 %. La région de l'Amérique latine et des Caraïbes affichait le taux le plus élevé au monde – 132 %. L'empreinte matérielle a augmenté de 21,3 %, moyennant des inégalités régionales persistantes.

Cible 12.3

108. En 2022, 1,05 milliard de tonnes de denrées alimentaires ont été gaspillées, dont 60 % provenant des ménages, ce qui équivaut à plus d'un milliard de repas jetés chaque jour. Des efforts croissants sont déployés au niveau mondial pour réduire le gaspillage, des pays comme le Japon et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord ayant réduit le volume de leurs déchets de 31 % et 18 % respectivement, ce qui montre qu'il est possible d'agir à grande échelle.

Cible 12.5

109. En 2022, les déchets d'équipements électriques et électroniques ont atteint en volume le chiffre record de 7,8 kilogrammes par habitant, dont seulement 22,3 % étaient proprement gérés – un chiffre en baisse depuis 2010. D'importants mouvements transfrontières se poursuivent, hors de tout contrôle.

Cible 12.6

110. La publication d'informations sur le développement durable est devenue la norme pour les grandes entreprises : 96 % des 250 plus grandes entreprises mondiales en termes de chiffre d'affaires et 79 % des 100 plus grandes entreprises dans chaque pays étudié publient désormais de telles informations, contre 64 % en 2015. L'obligation de déclarer et les normes internationales en vigueur ont fait que le nombre de publications d'informations sur le développement durable a quadruplé entre 2016 et 2023, les entreprises d'Asie, d'Europe et d'Amérique du Nord se situant en tête du peloton en la matière.

Cible 12.c

111. En 2023, les subventions aux combustibles fossiles ont diminué de 34,47 % pour atteindre 1 100 milliards de dollars, contre un record de 1 680 milliards de dollars en 2022, fait qui s'explique principalement par la baisse des prix de l'énergie et la fin des mesures d'aide prises dans le contexte de la COVID-19. Toutefois, les subventions sont encore environ trois fois plus élevées qu'elles ne l'étaient avant la pandémie, ce qui ne permet pas d'inverser durablement les tendances récentes.

Objectif 13. Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions

112. Le phénomène des changements climatiques dus aux activités humaines a atteint de nouveaux niveaux alarmants en 2024, certains de ses effets étant déjà irréversibles pour des siècles à venir. Les températures mondiales ont battu des records et ont temporairement dépassé le seuil de 1,5 °C, mettant en évidence l'urgence qu'il y a à réduire les émissions de gaz à effet de serre. Les phénomènes météorologiques extrêmes – notamment les cyclones tropicaux, les inondations et les sécheresses – ont entraîné un nombre record de nouveaux déplacements depuis 16 ans, aggravant les crises alimentaires et entraînant des pertes économiques massives et une instabilité sociale. Néanmoins, si des mesures audacieuses sont prises, il est encore possible de limiter le réchauffement planétaire à long terme à 1,5 °C. Chaque fraction de degré est importante pour réduire les risques, diminuer les coûts et prévenir des dommages catastrophiques et irréversibles pour l'humanité et la planète. Lors de la vingt-neuvième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, les États ont fixé un nouvel objectif chiffré collectif pour le financement de l'action climatique et ont finalisé les orientations visant à rendre pleinement opérationnel l'article 6 de l'Accord de Paris sur les marchés du carbone, tout en prenant des engagements supplémentaires en matière d'atténuation, d'adaptation et de mise en œuvre du Fonds pour les pertes et préjudices.

Cible 13.1

113. Le nombre de décès et de disparitions de personnes liés à des catastrophes pour 100 000 habitants a diminué, passant de 1,61 durant la période 2005-2014 à 0,79 durant la période 2014-2023. Pour autant, les catastrophes ont coûté la vie à 41 647 personnes par an au cours des 10 dernières années. Le nombre de personnes touchées par les catastrophes pour 100 000 habitants a augmenté de plus de deux tiers, passant de 1 158 durant la période 2005-2014 à 2 028 durant la période 2014-2023, 124 millions de personnes en moyenne ayant été touchées chaque année au cours des 10 dernières années.

114. En 2024, 131 pays avaient déclaré avoir adopté et mis en œuvre des stratégies nationales de réduction des risques de catastrophe, contre 57 pays en 2015.

Cible 13.2

115. L'an 2024 a probablement été la première année où les températures mondiales ont franchi le seuil de 1,5 °C, dépassant de 1,55 °C les niveaux préindustriels – ce qui en a fait l'année la plus chaude depuis 175 ans. Ce bilan s'explique par l'augmentation des émissions de gaz à effet de serre, le phénomène El Niño et d'autres facteurs. C'est en 2023 que les concentrations atmosphériques de CO₂ sont restées les plus élevées depuis plus de 2 millions d'années et qu'elles ont dépassé de 151 % les niveaux préindustriels.

Cible 13.a

116. Selon le Comité permanent du financement de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, les flux mondiaux de financement de l'action climatique ont atteint un montant annuel moyen de 1 300 milliards de dollars en 2021-2022, augmentant de 63 % entre 2019 et 2020, sous l'effet d'une hausse des investissements dans les secteurs clés de l'adaptation et de l'atténuation. C'est le transport durable qui a connu la plus forte augmentation (96 %), suivi du secteur des énergies propres (53 %) et de celui des bâtiments et infrastructures (41 %). Le financement de l'adaptation a également augmenté de 28 % pour atteindre 63 milliards de dollars par an, principalement grâce aux engagements des institutions de financement du développement.

Objectif 14. Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable

117. L'économie océanique fait vivre des millions de personnes dans le monde, mais elle subit des menaces croissantes liées à la surpêche, à la pollution et aux changements climatiques. Malgré 10 années d'efforts de conservation, l'augmentation des émissions de CO₂ continue de contribuer à l'acidification de l'océan et d'endommager les écosystèmes marins. Le durcissement de l'application des lois n'a pas permis de freiner suffisamment la surpêche et les pratiques illégales qui épuisent les stocks de poissons. La pêche commerciale artisanale a gagné des appuis mais nécessite une protection supplémentaire. La préservation des océans pour les générations futures passe par une augmentation d'urgence des investissements dans les pratiques de pêche durables, une conservation globale du milieu marin et une coopération internationale renforcée. Les conférences des Nations Unies visant à appuyer la réalisation de l'objectif de développement durable n° 14 : conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable ont galvanisé l'action menée à l'échelle mondiale pour protéger les océans, conformément à l'objectif 14.

Cible 14.2

118. En 2024, 126 pays et territoires – soit une augmentation de 20 % par rapport à 2023 – participaient à des initiatives de planification spatiale marine, un outil permettant de mettre en œuvre des approches écosystémiques appliquées à la gestion des zones marines. Toutefois, seuls 45 d'entre eux avaient officiellement approuvé des plans d'aménagement de l'espace marin.

Cible 14.3

119. L'acidification de l'océan s'aggrave à mesure que le pH moyen à la surface du globe diminue, sous l'effet de l'augmentation des émissions de CO₂. Une acidification continue menace la vie marine et la stabilité du climat. La multiplication des stations de surveillance (dont le nombre est passé de 178 en 2021 à 765 en 2025) révèle combien il est nécessaire de développer le suivi à haute fréquence et à long terme pour élaborer des stratégies d'atténuation et d'adaptation efficaces.

Cible 14.4

120. En 2021, on estime que 37,7 % des stocks halieutiques mondiaux étaient surexploités, contre 35,4 % en 2019. Alors que le déclin dans ce domaine avait précédemment montré des signes de ralentissement, les dernières données confirment que la situation continue de se détériorer.

Cible 14.6

121. La pêche illicite, non déclarée et non réglementée continue de menacer la durabilité des ressources halieutiques mondiales. En janvier 2025, 78 Parties (65 % des États côtiers) avaient adhéré à l'Accord relatif aux mesures du ressort de l'État du port visant à prévenir, contrecarrer et éliminer la pêche illicite, non déclarée et non réglementée – le premier instrument international contraignant élaboré pour lutter contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée. Au niveau mondial, le degré moyen de mise en œuvre des pays est resté stable, la note obtenue à cet égard étant de 4 sur 5, contre 3 sur 5 en 2018.

Cible 14.b

122. L'année 2024 a marqué le dixième anniversaire des Directives volontaires visant à assurer la durabilité de la pêche artisanale dans le contexte de la sécurité alimentaire et de l'éradication de la pauvreté, dont l'adoption se généralise à l'échelle mondiale. Pour autant, la note moyenne mondiale, mesurant le degré de mise en œuvre des instruments qui reconnaissent et protègent les droits d'accès à la pêche commerciale artisanale, est passée de 5 (mise en œuvre très élevée) en 2022 à 4 (mise en œuvre élevée) en 2024, si l'on en croit les informations communiquées par 112 pays. Toutefois, la tendance générale depuis 2018 est encourageante, le nombre de pays qui ont communiqué des informations dans ce domaine ayant augmenté depuis 2020.

Objectif 15. Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité

123. À l'échelle mondiale, le couvert forestier diminue, la conservation des zones clés pour la biodiversité est au point mort et l'extinction des espèces s'accélère. La désertification, la dégradation des terres et des sols, la sécheresse et la déforestation s'y ajoutent pour menacer les écosystèmes et les perspectives de développement. Si les pays sont de plus en plus nombreux à adopter des cadres juridiques visant à la protection de la biodiversité et de l'environnement, la progression globale en vue de la réalisation de l'objectif 15 reste lente, des lacunes importantes étant constatées dans la sauvegarde de terres saines et d'écosystèmes vitaux pour l'humanité. Les conférences des Parties à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique, et à la Convention sur la diversité biologique ont contribué à mobiliser des ressources et à faire progresser la réalisation des objectifs mondiaux consistant à soutenir la conservation et la restauration, la gestion durable des forêts et les solutions fondées sur la nature qui favorisent la résilience, les moyens de subsistance et l'inclusion. Le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal, adopté en 2022, a insufflé un nouvel élan à leur mise en œuvre.

Cibles 15.1 et 15.2

124. La superficie forestière mondiale continue de diminuer, bien qu'à un rythme plus lent qu'au cours des décennies précédentes. La proportion du couvert forestier par rapport à la superficie totale des terres a diminué, de 31,9 % en 2000 à 31,2 % en 2020. Toutefois, des améliorations sont observées dans la gestion durable des forêts, la proportion de forêts faisant l'objet de plans de gestion et situées dans des zones protégées ayant augmenté.

Cibles 14.5, 15.1 et 15.4

125. À l'échelle mondiale, la protection moyenne des zones clés pour la biodiversité est passée de quelque 25 % en 2000 à quelque 44 % en 2024 dans les biomes marins, terrestres, d'eau douce et montagneux. Toutefois, les progrès ont largement stagné depuis 2015.

Cible 15.5

126. L'évolution du risque d'extinction de l'ensemble des espèces, mesuré à l'aide de l'indice Liste rouge de l'Union internationale pour la conservation de la nature, décrit une détérioration de plus de 12 % entre 1993 et 2024 (et de 4 % depuis 2015). La détérioration la plus grave est observée en Asie centrale et méridionale ainsi qu'en Asie orientale et en Asie du Sud-Est.

Cible 15.6

127. En 2024, 76 pays (contre 5 en 2015) avaient rendu compte des mesures législatives, administratives ou de politique générale qu'ils avaient prises au titre du Protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation relatif à la Convention sur la diversité biologique, et 97 pays (contre 12 en 2015) l'avaient fait pour le Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture.

Cible 15.9

128. L'application par les pays de la norme statistique internationale utilisée pour mesurer l'environnement et les écosystèmes et leur lien avec l'économie a augmenté de 36 % entre 2017 et 2024. Bien que la croissance ait ralenti ces dernières années, l'adoption de la norme devrait augmenter car celle-ci sert de base aux indicateurs clés du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal.

Objectif 16. Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous

129. Les conflits, partout dans le monde, qui deviennent de plus en plus fréquents, augmentent en intensité et s'inscrivent dans la durée, détruisent les vies, le tissu social et l'avenir des populations. La violence à l'égard des femmes, des enfants et des groupes marginalisés reste très répandue. Le nombre de victimes parmi les enfants et les femmes dans les conflits armés a quadruplé en 2023-2024 par rapport à la période précédente. Si l'accréditation des institutions de défense des droits humains a enregistré des progrès, de nombreux systèmes politiques ne parviennent pas à représenter pleinement leurs populations, ce qui entraîne une baisse de la confiance. Les taux élevés de détention provisoire et l'accès limité à la justice montrent à quel point une gouvernance inclusive et un état de droit sont nécessaires. Pour instaurer une paix durable, il faut que le monde se mobilise d'urgence en faveur de la bonne gouvernance, des droits humains, de l'égalité d'accès à la justice et d'institutions responsables, en mettant l'accent sur la diplomatie et le dialogue. Le programme mondial du PNUD sur le renforcement de l'état de droit, des droits de la personne, de la justice et de la sécurité en faveur d'une paix et d'un développement durables est un cadre qui permet de soutenir les initiatives intégrées visant à renforcer les institutions nationales, à promouvoir la responsabilité et à garantir le respect des obligations en matière de droits humains. Il appuie les mécanismes de justice et de sécurité en fournissant des services et des conseils juridiques, en renforçant les capacités des

procureurs, de la police et des prestataires d'aide juridique, et en facilitant l'accès à la justice des personnes déplacées ou survivantes de violences fondées sur le genre. Il aide en outre les États à élaborer des plans d'action nationaux sur les entreprises et les droits humains et à promouvoir des techniques de police à dimension humaine.

Cible 16.1

130. Le taux mondial d'homicides a diminué, passant de 5,9 à 5,2 victimes pour 100 000 entre 2015 et 2023. Si la baisse se poursuit, le taux mondial d'homicides aura baissé de 25 % entre 2015 et 2030, ce qui est toutefois en deçà de l'objectif de réduction de 50 %.

131. Le nombre de morts liés aux conflits (au moins 48 384) a augmenté de 40 % entre 2023 et 2024 – soit la troisième année consécutive marquée par de fortes augmentations. Si la plupart des victimes sont des civils, celles-ci voient souvent leur statut en tant que tel occulté par l'intensité des hostilités. Par rapport à 2021-2022, quelque 337 % d'enfants et 258 % de femmes supplémentaires ont été tués en 2023-2024 – 8 enfants tués sur 10 et 7 femmes tuées sur 10 se trouvant dans les Territoires palestiniens occupés.

Cible 16.2

132. Dans le monde, 1,6 milliard d'enfants, soit les deux tiers de la population infantile, subissent régulièrement des châtements violents de la part des personnes qui en ont la charge au foyer. Les niveaux dépassent 50 % dans la plupart des 84 pays (principalement à faible revenu ou à revenu intermédiaire) au sujet desquels on dispose de données pour la période 2016-2024.

133. À l'échelle mondiale, 38 % des victimes de la traite recensées en 2022 étaient des enfants, contre 13 % en 2004. Les modes d'exploitation diffèrent selon le genre : 60 % des filles victimes de la traite sont la cible d'actes d'exploitation sexuelle, tandis que 45 % des garçons sont soumis au travail forcé et 47 % sont exploités à d'autres fins, telles que la criminalité forcée et la mendicité.

134. La violence sexuelle à l'égard des enfants est un phénomène généralisé. À l'échelle mondiale, on estime que plus de 370 millions de filles et de femmes (1 sur 8) et 240 millions à 310 millions de garçons et d'hommes (1 sur 11) ont subi des violences sexuelles impliquant un contact physique (viol ou agression sexuelle) durant l'enfance. Le risque est encore plus élevé dans les milieux fragiles, un peu plus d'une fille sur quatre étant concernée.

Cible 16.3

135. Selon les données émanant de 92 pays (2010-2024), les taux médians de signalements, aux autorités compétentes, d'agressions physiques et de vols subis par les victimes au cours des 12 mois précédents étaient, respectivement, de 36 % et 45 %. S'agissant des agressions sexuelles, le taux médian de signalements était de 15 %.

136. En 2023, 11,7 millions de personnes se trouvaient en détention – soit 145 personnes pour 100 000 habitants –, placées, pour un tiers d'entre elles (3,7 millions), en détention provisoire, une proportion qui est restée constante entre 2015 et 2023.

Cible 16.4

137. Les activités de traçage sont essentielles à la réalisation d'enquêtes sur les armes à feu illicites, mais leur exécution à l'échelle mondiale n'est, à ce jour, pas exempte de difficultés. Entre 2016 et 2023, les États Membres au sujet desquels on dispose de

données ont assuré en moyenne le traçage de quelque 42 % des armes saisies qui étaient potentiellement traçables. La destruction des armes permet également de réduire les flux d'armes illicites ; en 2022-2023, 717 712 armes ont été éliminées.

Cible 16.6

138. Les pays améliorent la fiabilité de leur budget depuis la pandémie, les écarts de dépenses ayant atteint un pic de 12,6 % en 2020 avant de se resserrer, pour se situer à 9,6 % en 2023.

139. Selon les dernières enquêtes menées à l'échelle mondiale (2015-2024), les populations sont en majorité satisfaites des services publics. C'est dans les services administratifs que l'on enregistre les taux de satisfaction les plus élevés (67 %), puis dans l'éducation (58-79 %) et les soins de santé (57 %).

Cible 16.7

140. En 2024, des modifications sont intervenues dans plus de 12 000 sièges parlementaires de 59 pays, touchant près de la moitié de la population mondiale mais ne faisant guère évoluer les termes de la représentation. Le nombre de sièges parlementaires occupés par des femmes n'a augmenté que de 0,3 point, un gain modeste de 1,6 point ayant été enregistré depuis 2020 pour ce qui est des postes de direction de commissions. Les femmes restent sous-représentées dans la fonction publique et le système judiciaire, la proportion de présidentes de parlement ayant légèrement diminué. Les jeunes députés affichent des ratios femmes-hommes plus équilibrés, ce qui laisse entrevoir des possibilités de changements pour l'avenir. Les députés âgés de 45 ans au plus comptent aujourd'hui pour 32,6 % des parlementaires, mais ce chiffre ne se traduit pas encore par un plus grand nombre de postes à responsabilité.

141. Selon les données recueillies dans 83 pays, moins de 45 % des citoyennes et citoyens pensent que leur système politique répond à leurs besoins et que leur avis a du poids sur les décisions qui sont prises – un taux de confiance qui est encore plus faible dans les régions les plus riches. Les femmes ont également moins de probabilités que les hommes de croire qu'elles ont leur mot à dire dans les décisions adoptées par leur gouvernement.

Cible 16.9

142. À l'échelle mondiale, près de 8 enfants sur 10 âgés de moins de 5 ans (plus de 500 millions) étaient inscrits au registre civil ; toutefois, 150 millions d'enfants ne sont toujours pas enregistrés, les progrès mondiaux dans ce domaine s'étant ralentis au cours des 10 dernières années. En Afrique subsaharienne, seuls 51 % des enfants âgés de moins de 5 ans ont été enregistrés à leur naissance.

Cible 16.10

143. En 2024, un nombre alarmant d'assassinats de défenseuses et défenseurs des droits humains, de journalistes et de syndicalistes a continué d'être constaté, au moins 502 cas ayant été signalés dans 44 pays – soit une légère baisse par rapport aux 580 cas dénombrés dans 54 pays en 2023. Les zones de conflit sont restées les plus meurtrières pour les journalistes, comptant 53 meurtres, soit 65 % – la proportion la plus élevée depuis plus de 10 ans.

144. À la fin de 2024, 139 pays avaient adopté des cadres constitutionnels, législatifs ou normatifs pour réglementer l'accès du public à l'information, contre 105 en 2015.

Cible 16.a

145. Depuis 2015, le nombre de pays dotés d'institutions nationales des droits humains pleinement conformes aux normes des Nations Unies a augmenté de 27 %, passant de 70 à 89 pays, représentant 55 % de la population mondiale.

Cible 16.b

146. De nouvelles données provenant de 119 pays font état d'une augmentation de la discrimination à l'échelle mondiale. Dans les pays où des enquêtes sont menées de façon réitérée depuis 2015, le taux moyen de discrimination, tous motifs confondus, est passé de 14,8 % à 17,1 %. La discrimination contre les personnes handicapées (28 %) et dans les pays les moins avancés (24 %) est très répandue. Les citoyens, les femmes, les personnes indigentes ou celles qui sont faiblement instruites affichent des taux de discrimination plus élevés que leurs concitoyens.

Objectif 17. Renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser

147. Au cours des 10 dernières années, la progression à l'échelle mondiale vers la réalisation de l'objectif 17 a été marquée par des avancées, mais aussi par des difficultés persistantes. Alors que les flux financiers à destination des pays en développement se sont accrus, sous l'impulsion des financements tant publics que privés, les coûts du service de la dette, qui ont atteint un niveau record en 2023, pèsent sur les économies à faible revenu ou à revenu intermédiaire. À cela s'ajoute un déficit d'investissement annuel de 4 000 milliards de dollars pour la réalisation des objectifs dans les pays en développement. L'accès aux technologies de l'information et des communications s'est régulièrement développé, bien que les fractures numériques restent marquées, en particulier dans les régions à faible revenu. Si les systèmes de données et les capacités statistiques nationales se sont améliorés, de nombreux pays ont encore du mal à obtenir le financement dont ils ont besoin pour assurer pleinement le suivi et la mise en œuvre des objectifs, ce qui ralentit la réalisation de progrès dans des domaines clés. Il importe de renforcer l'appui et de renouveler la coopération à l'échelle mondiale pour réduire ces fractures et accélérer la réalisation des objectifs. Grâce à des initiatives telles que le plan de relance des objectifs de développement durable, le Fonds commun pour les objectifs de développement durable, le Mécanisme de facilitation des technologies et le cadre mondial d'indicateurs relatifs aux objectifs et aux cibles du Programme de développement durable à l'horizon 2030, l'ONU contribue à établir des partenariats pour combler les écarts de financement, élargir l'accès à la science, à l'innovation et aux données, et aider les pays en développement – aux côtés des institutions financières internationales – à débloquer des capitaux et des investissements permettant de mettre en œuvre les objectifs et d'accélérer l'accomplissement de progrès inclusifs en vue de la réalisation du Programme 2030.

Finances**Cible 17.1**

148. Les données pour 2023 provenant d'environ 130 pays ont révélé qu'au niveau mondial, les recettes publiques représentaient environ 33 % du PIB. La charge fiscale globale moyenne (sous la forme d'impôts) s'élevait à 25 % du PIB dans les économies avancées et à 18 % du PIB dans les économies émergentes ou en développement – niveaux analogues, l'un comme l'autre, à ceux de 2015.

149. En 2023, les dépenses publiques financées par les impôts s'étaient stabilisées au niveau régional et ont convergé au niveau mondial. Entre 2015 et 2019, le montant des recettes fiscales a augmenté, passant de 65 % à 66 % dans les économies avancées et de 60 % à 61 % dans les économies émergentes. Après avoir chuté à 52 % pour les deux types d'économies en 2020 du fait de la pandémie, il est remonté à 62 % et 61 %, respectivement, demeurant toutefois en dessous des niveaux d'avant la pandémie.

Cible 17.2

150. En 2024, les flux d'APD vers l'Afrique en provenance des pays membres du Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques ont diminué de 7,1 % en valeur réelle, affichant ainsi la première baisse en cinq ans, pour atteindre 212,1 milliards de dollars (0,33 % du revenu national brut de l'ensemble des pays membres). Cette baisse s'explique par la diminution des contributions versées aux organisations internationales, la réduction de l'aide apportée à l'Ukraine et de l'aide humanitaire ainsi que la compression des dépenses liées à l'accueil des réfugiés. Néanmoins, l'APD totale est restée 23 % plus élevée qu'en 2019.

Cible 17.3

151. En 2023, les ressources financières supplémentaires de diverses provenances en faveur des pays en développement et déclarées par 106 bailleurs de fonds bilatéraux et multilatéraux totalisaient 303 milliards de dollars en ressources officielles et 58,7 milliards de dollars mobilisés à partir de financements privés. Depuis 2019, on observe une augmentation de toutes les formes de financement (205,9 milliards de dollars de sources officielles et 46,7 milliards de dollars de financements privés), la plus forte augmentation (77 %) concernant les prêts concessionnels.

152. Les investissements étrangers directs à l'échelle mondiale ont atteint un montant estimé à 1 400 milliards de dollars en 2024, en hausse de 11 % par rapport à 2023, mais en baisse de 8 % si l'on exclut les flux financiers transitant par les économies relais européennes. Le nombre d'investissements liés à la réalisation des objectifs a diminué de 11 % en 2024. Si des progrès ont été réalisés dans les domaines des énergies renouvelables, de la santé et de l'éducation, trois secteurs – infrastructures, systèmes agroalimentaires, eau et assainissement – reçoivent aujourd'hui moins de financements internationaux qu'en 2015.

153. Le montant des flux mondiaux d'envois de fonds s'est élevé à 861 milliards de dollars en 2023, décrivant ainsi une augmentation de 3 % par rapport à 2022. Les envois de fonds vers les pays à faible revenu et les pays à revenu intermédiaire ont augmenté plus lentement, se hissant à 1,4 %, pour atteindre 647 milliards de dollars, après avoir affiché de fortes augmentations de quelque 10 % en moyenne en 2021-2022. Toutefois, on estime que l'ampleur réelle des transferts de fonds, y compris les flux envoyés par des voies informelles, est encore plus importante.

Cible 17.4

154. En 2023, le coût total du service de la dette pour l'ensemble des pays à faible revenu et des pays à revenu intermédiaire a atteint un niveau record de 1 400 milliards de dollars, en raison de l'accumulation rapide de la dette extérieure au cours des 10 années précédentes, de taux d'intérêt se situant au plus haut depuis deux décennies et de la dépréciation des monnaies. Les remboursements du principal ont augmenté de 1 % pour atteindre 950,9 milliards de dollars, tandis que les paiements d'intérêts ont augmenté de 37,1 % pour atteindre 405,3 milliards de dollars, enregistrant ainsi deux records historiques. Le ratio du service de la dette par rapport aux recettes d'exportation a augmenté de 1,6 point, pour atteindre 14,7 %.

Cible 17.5

155. En 2024, 51 pays disposaient de mécanismes de promotion de l'investissement pour les investissements directs à l'étranger ; 27 (contre 23 en 2023) avaient mis en place des programmes ciblant les pays en développement, y compris les pays les moins avancés.

Informatique et communications**Cible 17.6**

156. Le nombre d'abonnements à une connexion à haut débit fixe pour 100 habitants a augmenté de 6,3 % par an entre 2015 et 2024, pour atteindre le chiffre de 20 abonnements pour 100 habitants en 2024. Toutefois, la couverture reste faible dans les pays à faible revenu en raison des prix élevés pratiqués et du manque d'infrastructures.

Cible 17.8

157. L'utilisation d'Internet s'est hissée à 68 % de la population mondiale en 2024 (5,5 milliards d'utilisateurs), contre 65 % en 2023 et 40 % en 2015. Néanmoins, 2,6 milliards de personnes restent privées d'Internet et l'accès universel est encore un objectif distant.

Cible 17.11

158. En 2023, les pays en développement sans littoral et les pays les moins avancés ne représentaient que 1,1 % des exportations mondiales de marchandises – enregistrant une modeste augmentation depuis 2015 mais se situant bien en deçà de l'objectif consistant à doubler leur part des exportations mondiales à l'horizon 2020.

Données, suivi et application du principe de responsabilité**Cible 17.18.1**

159. La collecte de données sur les objectifs de développement durable s'est étendue depuis la pandémie. Les notes moyennes concernant la couverture de l'inventaire des données ouvertes ont fortement augmenté entre 2022 et 2024 dans toutes les régions, dépassant pour la première fois la barre des 50 à l'échelle mondiale, enregistrant des améliorations dans les données sur l'économie et l'environnement. Les données sociales et démographiques sont quant à elles à la traîne. Toutefois, même dans les pays développés, la note moyenne concernant l'inventaire des données ouvertes n'est que de 60 sur 100, ce qui révèle la nécessité d'augmenter de toute urgence les investissements dans l'infrastructure et la production de données dans tous les pays.

160. Les notes concernant la performance statistique sont passées de 58,6 en 2016 à 69,7 en 2023, des améliorations marquées ayant été enregistrées durant la COVID-19 en raison de la demande accrue de données fiables.

161. En 2024, 159 pays et territoires ont indiqué s'être dotés d'une législation nationale relative aux statistiques conforme aux Principes fondamentaux de la statistique officielle, alors qu'ils étaient 132 en 2019.

162. En 2024, 137 pays ont indiqué avoir mis en œuvre un plan statistique national ; parmi ces plans, 95 étaient entièrement financés – principalement par les pouvoirs publics (103 pays), ou par des bailleurs de fonds (35 pays) ou encore par d'autres sources (10 pays). Toutefois, de nombreux pays ont du mal à obtenir un financement durable pour les plans de développement statistique, ce qui les rend moins à même de répondre à l'évolution des besoins en matière de données.

Cible 17.19

163. En 2022, 875 millions de dollars ont été déboursés pour renforcer les capacités statistiques des pays en développement, chiffre en augmentation de 2 % par rapport à 2021 mais en progression de près de 50 % depuis 2015. De nouveaux bailleurs de fonds, notamment des fondations privées ou des donateurs qui ne sont pas membres du Comité d'aide au développement, jouent un rôle de plus en plus important à cet égard.
